

Etat parcellaire Commune de Dugny



ENQUÊTE PARCELLAIRE

FE2

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

COMMUNE DE DUGNY

ZAC DU CLUSTER DES MEDIAS

ETAT PARCELLAIRE

Février 2019

S17 - SOLIDEO - CLUSTER DES MÉDIAS

DUGNY

PROPRIETE 001	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS, représenté par le Conseil Départemental collectivité territoriale, personne morale de droit public, identifié au SIREN N° 229 300 082 Hôtel du Département esplanade Jean Moulin BOBIGNY CEDEX (93006)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
G		11	Ter.	av ml leclerc de hauteclocque	3480	3		3480			
G		59	Ter.	av general de gaulle	3458	4		3458			
G		61	Ter.	av general de gaulle	4842	5		4842			
G		67	Ter.	av ml leclerc de hauteclocque	37602	2	Gp	23814	Gp	13788	
G		107	Ter.	12 rue normandie niemen	182283	1	Gp	93240	Gp	89043	
I		31	Sol	av ml leclerc de hauteclocque	202	7		202			
							Total	129036			

Origine de propriété
<p>Les parcelles ci-dessus désignées appartiennent au DEPARTEMENT DE LA SEINE SAINT DENIS, savoir :</p> <p>En ce qui concerne les parcelles cadastrées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - section G n° 11 - section G n° 59 provenant de la division de la parcelle cadastrée section G n° 18. - section G n° 61 provenant de la division de la parcelle cadastrée section G n° 19. <p>Pour lui avoir été transférées par le département de la Seine aux termes d'un acte administratif reçu par Monsieur le Préfet de PARIS, le 12 juillet 1971, publié et enregistré au 2^{ème} bureau des hypothèques de BOBIGNY, le 27 août 1971, volume 161 n° 2.</p>

Liste des propriétaires

S17 - SOLIDEO - CLUSTER DES MÉDIAS

DUGNY

En ce qui concerne les parcelles cadastrées :

- ***section G n° 67 provenant de la division de la parcelle cadastrée section G n° 31***
- ***section G n° 107 provenant de la division de la parcelle cadastrée section G n° 75, elle-même provenant de la division de la parcelle cadastrée G n° 41***

Pour lui avoir été transférées par le département de la Seine aux termes d'un acte administratif reçu par Monsieur le Préfet de PARIS, le 21 avril 1972, publié et enregistré au 2^{ème} bureau des hypothèques de BOBIGNY, le 10 mai 1972, volume 340 n° 9.

En ce qui concerne la parcelle cadastrée :

- ***section I n° 31***

Pour lui avoir été transférée par le département de la Seine aux termes d'un acte administratif reçu par Monsieur le Préfet de PARIS, le 23 décembre 1971, publié et enregistré au 2^{ème} bureau des hypothèques de BOBIGNY, le 29 décembre 1971, volume 234 n° 16.

S17 - SOLIDEO - CLUSTER DES MÉDIAS

DUGNY

PROPRIETE 004	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - Société dénommée "SCI LES HAUTS DUGNY" Société Civile Immobilière au capital de 45 734,71 € identifiée au SIREN n° 325 965 689 - R.C.S. BOBIGNY 5-15 rue de l'Extension DUGNY (93440)	
REPRESENTEE PAR SON GERANT - Monsieur FIXOT Jean, gérant de la société "SCI LES HAUTS DUGNY" né le 03/08/1958 à CLICHY LA GARENNE (92) demeurant 5 rue des Prés Frais SAINT WITZ (95470)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
G		87	Ter.	5 rue luzerniere	738	17	738				
G		88	Ter.	3 rue luzerniere	883	14	883				
G		89	Ter.	1 rue luzerniere	3651	10	3651				
H		215	Sol	5 rue de l'extension	1479	12	1479				
H		232	Ter.	la butte	892	11	892				
H		260	Sol	5 rue de l'extension	2391	13	2391				
I		18	Ter.	rue amelin	286	8	286				
I		19	Sol	17 rue de l'extension	1722	9	1722				
I		30	Ter.	av ml leclerc de hauteclocque	87	6	87				
							Total	12129			

Origine de propriété
Les parcelles ci-dessus désignées appartiennent à la Société dénommée "SCI LES HAUTS DUGNY", savoir :

S17 - SOLIDEO - CLUSTER DES MÉDIAS

DUGNY

En ce qui concerne les parcelles cadastrées :

- ***section G n° 87, 88 et 89***
- ***section H n° 232 provenant de la division de la parcelle cadastrée section H n° 226***
- ***section I n° 18 et 30***

Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la Société dénommée "SEMAED DUGNY 2000 SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE POUR L'AMENAGEMENT ET L'ENVIRONNEMENT DE DUGNY", aux termes d'un acte reçu par Maître PONE, notaire associé à PARIS, le 23 mars 1999, suivi d'un acte rectificatif reçu par Maître THIBIERGE, notaire à PARIS, le 12 mai 2000, le tout publié et enregistré au 2^{ème} bureau des hypothèques de BOBIGNY, le 31 mai 2000, repris pour ordre le 13 juillet 2000, volume 2000 P n° 3035 et 3036

Et le tout, suivi d'une attestation rectificative établie par Maître SARAZIN, notaire associé à PARIS, le 12 juillet 2000, publiée et enregistrée au 2^{ème} bureau des hypothèques de BOBIGNY, le 13 juillet 2000, volume 2000 P n° 3960

En ce qui concerne la parcelle cadastrée section H n° 215 provenant de la division de la parcelle cadastrée section H n° 214

Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la Société dénommée "SA GUIOT FRERES", aux termes d'un acte reçu par Maître LIBAULT, notaire associé à PARIS, le 1^{er} septembre 1983, publié et enregistré au 2^{ème} bureau des hypothèques de BOBIGNY, le 20 octobre 1983, volume 4129 n° 18.

En ce qui concerne la parcelle cadastrée section H n° 260 provenant de la réunion des parcelles cadastrées section H n° 36, 37, 38, 39, 40 et 41

Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de Monsieur et Madame SAUVAGER – LEBERT, aux termes d'un acte reçu par Maître DESSEIGNE, notaire associé à PARIS, le 25 janvier 1983, publié et enregistré au 2^{ème} bureau des hypothèques de BOBIGNY, le 17 mars 1983, volume 3942 n° 4.

En ce qui concerne la parcelle cadastrée section I n° 19

Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la Société dénommée "SCI DU 17 RUE DE L'EXTENSION A DUGNY", aux termes d'un acte reçu par Maître TARAMARCAZ, notaire associé à GONESSE, les 30 et 31 mars 1994, publié et enregistré au 2^{ème} bureau des hypothèques de BOBIGNY, le 30 mai 1994, repris pour ordre le 21 juillet 1994, volume 1994 P n° 2202.

Suivi d'une attestation rectificative établie par le même notaire, le 21 juin 1994, publiée et enregistrée au 2^{ème} bureau des hypothèques de BOBIGNY, le 21 juillet 1994, volume 1994 P n° 3051.

Liste des propriétaires

S17 - SOLIDEO - CLUSTER DES MÉDIAS

DUGNY

PROPRIETE 007	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - Société dénommée "SCI DUGNY DEVELOPPEMENT" Société Civile Immobilière au capital de 1 000 € identifiée au SIREN n° 528 125 834 - R.C.S. BOBIGNY 5-15 rue de l'Extension DUGNY (93440)	
REPRESENTÉE PAR SON GERANT - Monsieur FIXOT Jean, gérant de la société "SCI DUGNY DEVELOPPEMENT" né le 03/08/1958 à CLICHY LA GARENNE (92) demeurant 5 rue des Prés Frais SAINT WITZ (95470)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
H		4	Terre	31 rue amelin	11334	19		11334			
							Total	11334			

Origine de propriété
<p>La parcelle ci-dessus désignée appartient à la Société dénommée "SCI DUGNY DEVELOPPEMENT", au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la "SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA COMETE DUGNY", aux termes d'un acte reçu par Maître PRAGER-FOUQUET, notaire à GONESSE, le 30 décembre 2010, publié et enregistré au 2^{ème} bureau des hypothèques de BOBIGNY, le 28 janvier 2011, volume 2011 P n° 730.</p> <p>Servitudes existantes :</p> <p>Aux termes d'un acte reçu par Maître PONE, notaire associé à PARIS, le 4 mai 2006, publié et enregistré au 2^{ème} bureau des hypothèques de BOBIGNY, le 23 juin 2006, volume 2006 P n° 4442, repris pour ordre le 2 août 2006, sous les références : 9304P02 2006D12147 et 12148, il a été constitué les servitudes suivantes :</p>

S17 - SOLIDEO - CLUSTER DES MÉDIAS

DUGNY

1) Servitude de passage

- *Fonds servant* : parcelles H 247, H 249 et H 233 appartenant à la COMMUNE DE DUGNY
- *Fonds dominant* : parcelles H 4 appartenant à la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA COMETE DE DUGNY – parcelle H 230 appartenant à la SCI LES HAUTS DUGNY – parcelle H 216 appartenant à la SA GUIOT FRERES.

2) Servitude de passage

- *Fonds servant* : parcelles H 241, H 243 et H 245 appartenant à la COMMUNE DE DUGNY
- *Fonds dominant* : parcelle H 4 appartenant à la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA COMETE DUGNY

Aux termes d'un acte reçu par Maître CHAPUT, notaire associé à PARIS, le 7 février 2008, publié et enregistré au 2^{ème} bureau des hypothèques de BOBIGNY, le 7 mars 2008, volume 2008 P n° 1434, il a été constitué une servitude perpétuelle de passage piétons et véhicules, et de stationnement :

- *Fonds servant* : parcelles cadastrées section H n° 235, 237, 239, 251, 253 et 256 appartenant à la COMMUNE DE DUGNY.
- *Fonds dominant* : parcelle cadastrée section H n° 4 appartenant à la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA COMETE DUGNY.

S17 - SOLIDEO - CLUSTER DES MÉDIAS

DUGNY

PROPRIETE 011	PROPRIETAIRE REEL (Personne physique) ou SON REPRESENTANT (Personne morale)
PROPRIETAIRE - Société dénommée "GUIOT FRERES", représentée par son Président M. FIXOT Jean Société par Actions Simplifiée à associé unique identifiée au SIREN n° 542 048 277 - R.C.S. BOBIGNY 5-15 rue de l'Extension DUGNY (93440)	

Mode	Référence cadastrale					Num. du plan	Emprise		Reste		Observations (Surfaces en m ² ou ca)
	Sect.	N°	Nature	Lieu-Dit	Surface		N°	Surface	N°	Surface	
H		216	Sol	32 rue amelin	6211	16		6211			
H		230	Ter.	la butte	566	18		566			
H		231	Ter.	la butte	406	15		406			
							Total	7183			

Origine de propriété
<p>Les parcelles ci-dessus désignées appartiennent à la Société dénommée "GUIOT FRERES", savoir :</p> <p>En ce qui concerne la parcelle cadastrée section H n° 216 provenant de la division de la parcelle cadastrée section H n° 214 <i>Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la Société Civile Immobilière Familiale du Bourget et des environs, aux termes d'un acte reçu par SAINTVILLE Notaire à Paris et Maître REMOND, notaire à Paris, le 19 mars 1964 publié au cinquième bureau des hypothèques de la Seine, le 29 avril 1964, volume 6568 n° 6.</i></p> <p>Et en ce qui concerne les parcelles cadastrées section H n° 230 et 231 <i>Au moyen de l'acquisition qu'elle en a faite de la Société dénommée "SCI LES HAUTS DUGNY", aux termes d'un acte reçu par Maître PRAGER-FOUQUET, notaire à GONESSE, le 27 novembre 2015, publié et enregistré au Service de la Publicité Foncière de BOBIGNY 2, le 11 décembre 2015, volume 2015 P n° 6267.</i></p>

S17 - SOLIDEO - CLUSTER DES MÉDIAS

DUGNY

Servitudes existantes :

Aux termes d'un acte reçu par Maître PONE, notaire associé à PARIS, le 4 mai 2006, publié et enregistré au 2^{ème} bureau des hypothèques de BOBIGNY, le 23 juin 2006, volume 2006 P n° 4442, repris pour ordre le 2 août 2006, sous les références : 9304P02 2006D12147 et 12148, il a été constitué les servitudes suivantes :

1) Servitude de passage

- *Fonds servant* : parcelles H 247, H 249 et H 233 appartenant à la COMMUNE DE DUGNY
- *Fonds dominant* : parcelles H 4 appartenant à la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA COMETE DE DUGNY – parcelle H 230 appartenant à la SCI LES HAUTS DUGNY – parcelle H 216 appartenant à la SA GUIOT FRERES.

2) Servitude de passage

- *Fonds servant* : parcelles H 241, H 243 et H 245 appartenant à la COMMUNE DE DUGNY
- *Fonds dominant* : parcelle H 4 appartenant à la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA COMETE DUGNY

Aux termes d'un acte reçu par Maître CHAPUT, notaire associé à PARIS, le 7 février 2008, publié et enregistré au 2^{ème} bureau des hypothèques de BOBIGNY, le 7 mars 2008, volume 2008 P n° 1434, il a été constitué une servitude perpétuelle de passage piétons et véhicules, et de stationnement :

- *Fonds servant* : parcelles cadastrées section H n° 235, 237, 239, 251, 253 et 256 appartenant à la COMMUNE DE DUGNY.
- *Fonds dominant* : parcelle cadastrée section H n° 4 appartenant à la SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE DE LA COMETE DUGNY.

